



La Lettre



La lettre d'information des acteurs de la prévention des déchets

Actualité

Depuis le premier comité de pilotage, qui s'était réuni fin avril, l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) a pris une tournure plus administrative. Pour commencer, un classement a été nécessaire afin de regrouper les actions en axes thématiques. Ces axes, au nombre de 7, sont la colonne vertébrale du PLPD, sur laquelle s'adossera toute la communication:

- promouvoir la gestion domestique des déchets organiques,
- développer le compostage en milieu collectif,
- l'éco-exemplarité des collectivités,
- promouvoir les achats pauvres en déchets et la consommation locale,
- promouvoir les manifestations éco-responsables,
- promouvoir le réemploi, la réutilisation et la réparation,
- promouvoir la prévention des déchets des entreprises.

Ensuite, pour chacune des actions nous avons défini, dans des fiches actions, des objectifs et des indicateurs. Ils constituent notre feuille de route pour les 4 années du programme et sont des éléments incontournables pour la mise en œuvre des actions.

Ce travail a été présenté lors du comité de pilotage du 15 juin et sera discuté lors du comité syndical du 4 juillet prochain. En parallèle, une réunion est prévue afin de définir un plan de communication pour accompagner et mettre en valeur notre programme d'action.

Zoom sur...

La consommation responsable

Loin de vouloir culpabiliser le consommateur ou de diaboliser l'acte d'achat, voici quelques pistes pour faire de chacun d'entre nous des **consommateurs** et ainsi limiter l'impact de nos achats sur l'environnement.

- **Bien acheter et s'équiper pour limiter nos déchets**, c'est-à-dire évaluer ses besoins

et penser aux déchets dès l'achat du produit. Dans certains cas, si la durée d'utilisation du produit est courte, l'achat partagé ou le recours à la location peut être envisagé.

- **Après l'achat l'utilisation, ou comment « utiliser mieux pour jeter moins »**. Ainsi, il est important de prendre connaissance des modes d'emploi, afin d'utiliser et d'entretenir au mieux les objets et de prolonger leur durée de vie.



Adoptons les éco-gestes !

Mais, au fait, c'est quoi un **éco-geste**?

C'est un geste, souvent simple, de la vie quotidienne que chacun d'entre nous peut faire afin de prendre en compte les valeurs du **développement durable**. Les éco-gestes se pratiquent à la maison, à l'école, au bureau, en faisant les courses, du sport ou du jardinage...



Pour plus d'informations rendez-vous sur le site de l'Institut National de la Consommation, vous y trouverez une vidéo réalisée en collaboration avec l'ADEME.

<http://www.conso.net/consomag/ecogestes.htm>

.../...

La consommation responsable... suite

- Lorsque l'objet ne vous est plus utile il existe encore des solutions pour **jeter moins**. En effet, si l'objet, l'appareil ou le produit ne vous est plus utile il peut l'être pour quelqu'un d'autre. Donner, troquer ou vendre prolonge la durée de vie des objets et permet de jeter moins.

Enfin lorsqu'il est vraiment nécessaire de mettre l'objet à la poubelle, n'oubliez pas de respecter le tri. Ainsi s'il est recyclable l'objet pourra devenir une matière première secondaire et non plus un déchet.

Les informations de cet article proviennent de ces deux guides édités par l'ADEME:

Ils sont téléchargeables en suivant les liens suivants, ils peuvent également vous être envoyés par courriel au format PDF sur simple demande:

- « **Acheter et consommer mieux** »:

http://www.ademe.fr/htdocs/presentation/Actionregionale/hnormandie/Guide_dechets/Ademe_Site/web-content/images/PDF/Guide_ecoConsommateur.pdf

- « **Réduire ses déchets et bien les jeter** »:

http://www.ecocitoyens.ademe.fr/sites/default/files/guide_ademe_reduire_ses_dechets.pdf



C'est quoi être locavore?

Depuis qu'une émission de télévision s'est emparé du concept, le terme locavore est à la mode, mais ça veut dire quoi, être locavore? Il s'agit d'une notion née en 2005 en Californie à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement. Elle prône la consommation de nourriture produite dans un rayon de 100 à 250 km à la ronde et les achats de produits frais et de saison. L'empreinte écologique des aliments est ainsi fortement diminuée et l'économie locale revient au cœur du système. Il faut savoir qu'en moyenne nos aliments parcourent de 2400 à 4800 km entre le lieu de production et l'assiette.



Source: pousselegumes.com

Au delà des bénéfices sur l'environnement et l'économie locale, se fournir localement permet de **réduire les déchets**. En effet, les produits locaux nécessitent moins d'emballage pour le transport, ils sont rarement présentés en portions individuelles ou sur-emballés. De plus certains producteurs réutilisent leurs emballages comme les pots de yaourts ou les bouteilles en verre après lavage et stérilisation, ou vous permettent tout simplement d'apporter vos propres contenants.

Pour aller plus loin: jesuislocavore.com et le blog de l'émission de France 5 « 200 km à la ronde » <http://blog.france5.fr/200-km-a-la-ronde/>



SYMCTOM - Syndicat mixte pour la collecte et le traitement des ordures ménagères

Centre de tri - Route de Mérygny - 36300 Le Blanc

Téléphone: 02 54 28 12 00 - Télécopie: 02 54 28 12 03

Contact: Vanessa HAUDEBERT - Animatrice prévention des déchets

v.haubert.centredetri@orange.fr

